

-----  
26 MARS 2026 à 20 H 00  
-----

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 21 mars 2026.

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc SAUTERAU, Margaux PIQUELLE, René POUILLE, Danièle DELMOTTE, Denis BICHARD, Martine CONSTANT, Jean-Jacques BEAUMONT, Michel FLORENTINO, Christelle CHAMPOMMIER, Emilie BOUSCAVERT, Maryline DA SILVA, Damien LABRE, Céline DUREL, Gaëtan MÉLON.

**Absents Excusés** : Thomas PICANDET.

**Procuration** : Thomas PICANDET à Jean-Marc SAUTERAU.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 1 de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2026 est approuvé par 15 voix. Martine CONSTANT est intégrée à la commission animation.

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
--------------------------------

**1 – Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.**

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité dans l'action publique,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 relative au montant des indemnités de fonction des élus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et L2123-1,

Considérant les dispositions de l'article L2123.20 permettant le versement d'indemnités au Maire et aux adjoints,

Considérant appartient à l'Assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir le calcul des indemnités du maire et des adjoints selon les dispositions suivantes :

Article 1 :

L'indemnité du Maire est fixée de la façon suivante :

Population municipale : 979 habitants.

Taux maximal en pourcentage de l'indice brut de référence soit 44.3 %.

Article 2 :

L'indemnité de chaque adjoint est fixée de la façon suivante :

Population municipale : 979 habitants.

Taux maximal en pourcentage de l'indice brut de référence soit 11,77 %

Article 3 :

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 :

L'ensemble de ces indemnités sera modifié en fonction des revalorisations de l'indice brut de référence.

Article 5 :

Les indemnités seront versées en fonction de la date d'entrée en fonction des élus soit le 21 mars 2026

Article 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

Tableau annexe :

**Récapitulatif des indemnités de fonction allouées aux élus au 21/03/2026  
(commune de Montaigut-en-Combraille (63700))**

<b>Population</b>	<b>Nom-Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Taux maximal autorisé en %</b>
<b>979</b>	<b>SAUTERAU Jean-Marc</b>	<b>Maire</b>	<b>44.3 % de l'indice brut terminal</b>
<b>979</b>	<b>PIQUELLE Margaux</b>	<b>Maire Adjoint (1)</b>	<b>11.77 % de l'indice brut terminal</b>
<b>979</b>	<b>POUILLE René</b>	<b>Maire Adjoint (2)</b>	<b>11.77 % de l'indice brut terminal</b>
<b>979</b>	<b>DELMOTTE Danièle</b>	<b>Maire Adjoint (3)</b>	<b>11.77 % de l'indice brut terminal</b>
<b>979</b>	<b>BICHARD Denis</b>	<b>Maire Adjoint (4)</b>	<b>11.77 % de l'indice brut terminal</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- D'appliquer pour la durée du mandat, le montant maximal correspondant au taux maximal précisé dans le tableau annexe, soit les indemnités mensuelles suivantes (montants bruts) :

\*Maire : 1 820.96 €

\*Adjointe 1 : 483.81 €

\*Adjoint 2 : 483.81 €

\*Adjointe 3 : 483.81 €

\*Adjoint 4 : 483.81 €

**Délibération**

## **2 – Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres et du bureau d'adjudication.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.22 :

Vu la loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner ses représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du bureau d'adjudication, Monsieur le Maire en étant président de droit.

Le Conseil Municipal procède à la désignation par vote à main levée, par 15 voix pour, de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et bureau d'adjudication.

### Délégués titulaires

1 / Monsieur Denis BICHARD.

2 /Monsieur René POUILLE.

3/Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT.

### Délégués suppléants

1/Madame Margaux PIQUELLE

2/Monsieur Michel FLORENTINO

3/Monsieur Gaëtan MELON

**Délibération**

## **3 – Désignation des représentants à l'EPF-SMAF.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein de l'EPF AUVERGNE.

Vu les candidatures de :

- Monsieur Michel FLORENTINO, délégué titulaire

- Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, délégué suppléant

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Désigne par 15 voix pour,

- Monsieur Michel FLORENTINO, délégué titulaire

- Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, délégué suppléant

**Délibération**

## **4 – Désignation des représentants au SICTOM des Combrailles.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires appelés à siéger au sein du S.I.C.T.O.M. Cette désignation sera soumise au vote du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

Vu les candidatures de :

- Madame Margaux PIQUELLE, délégué titulaire

- Madame Christelle CHAMPOMMIER, délégué titulaire

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 2 délégués titulaires appelées à siéger au sein du Comité Syndical.

Désigne donc par 15 voix pour,  
- Madame Margaux PIQUELLE, déléguée titulaire  
- Madame Christelle CHAMPOMMIER, déléguée titulaire

**Délibération**

#### **5 – Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. « Jean-Paul TOUCAS ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :  
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. « Docteur Jean-Paul TOUCAS ».

Vu les candidatures de :  
- Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, délégué titulaire  
- Monsieur Michel FLORENTINO, délégué titulaire  
- Madame Christelle CHAMPOMMIER, déléguée titulaire

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 3 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité d'Administration.

Désigne donc par 15 voix pour :  
- Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, délégué titulaire  
- Monsieur Michel FLORENTINO, délégué titulaire  
- Madame Christelle CHAMPOMMIER, déléguée titulaire

**Délibération**

#### **6 – Désignation des représentants au S.I.V. de MENAT.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires appelés à siéger au sein du S.I.V. de Menat.

Vu les candidatures de :  
- Monsieur Gaëtan MELON, délégué titulaire  
- Monsieur Denis BICHARD, délégué titulaire

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 2 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Désigne donc par 15 voix pour,  
- Monsieur Gaëtan MELON, délégué titulaire  
- Monsieur Denis BICHARD, délégué titulaire

**Délibération**

#### **7 – Désignation des représentants au Comité de Jumelage.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 7 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité de Jumelage.

Vu les candidatures de :  
- Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, délégué titulaire  
- Madame Martine CONSTANT, déléguée titulaire

- Madame Emilie BOUSCAVERT, déléguée titulaire
- Monsieur René POUILLE, délégué titulaire
- Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT, délégué titulaire
- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée titulaire
- Monsieur Thomas PICANDET, délégué titulaire

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 7 délégués titulaires appelés à siéger au sein du Comité de Jumelage.

Désigne donc par 15 voix pour :

- Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, délégué titulaire
- Madame Martine CONSTANT, déléguée titulaire
- Madame Emilie BOUSCAVERT, déléguée titulaire
- Monsieur René POUILLE, délégué titulaire
- Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT, délégué titulaire
- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée titulaire
- Monsieur Thomas PICANDET, délégué titulaire

**Délibération**

### **8 – Désignation des représentants au SMAD des Combrailles.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du S.M.A.D.C.

Vu les candidatures de :

- Monsieur René POUILLE, délégué titulaire
- Madame Danièle DELMOTTE, délégué suppléante

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 1 délégué titulaire et de 1 déléguée suppléante appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Désigne donc par 15 voix pour,

- Monsieur René POUILLE, délégué titulaire
- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée suppléante

**Délibération**

### **9 – Désignation des représentants à la Mission Locale pour l'emploi.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein de « la Mission Locale pour l'Emploi »

Vu les candidatures de :

- Madame Emilie BOUSCAVERT, délégué(e) titulaire
- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée suppléante

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Désigne donc par 15 voix pour.

- Madame Emilie BOUSCAVERT, délégué(e) titulaire
- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée suppléante

**Délibération**

### **10 – Désignation des représentants au Conseil d’Ecole.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2121.21 :  
Considérant qu’il convient de procéder à la désignation de 1 déléguée titulaire appelée à siéger au sein du Conseil d’Ecole, Monsieur le Maire étant membre de droit.

Vu la candidature de :

- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée titulaire

Vu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 1 déléguée titulaire appelée à siéger au sein du Conseil d’Ecole.

Désigne donc par 15 voix pour,

- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée titulaire

**Délibération**

### **11 – Désignation des représentants au Syndicat « SIOULE ET MORGE ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2121.21 :  
Considérant qu’il convient de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable des Communes de Sioule et Morge.

Vu les candidatures de :

- Madame Christelle CHAMPOMMIER, déléguée titulaire
- Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT, délégué titulaire
- Monsieur René POUILLE, délégué suppléant

Vu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Désigne donc par 15 voix pour,

- Madame Christelle CHAMPOMMIER, déléguée titulaire
- Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT, délégué titulaire
- Monsieur René POUILLE, délégué suppléant

**Délibération**

### **12 – Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal d’Energie.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L2121.21 :  
Considérant qu’il convient de procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du S.I.E. de Saint-Eloy-les-Mines.

Vu les candidatures de :

- Monsieur Thomas PICANDET, délégué titulaire
- Monsieur Denis BICHARD, délégué suppléant

Vu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

- Désigne donc par 15 voix pour,
- Monsieur Thomas PICANDET, délégué titulaire
  - Monsieur Denis BICHARD, délégué suppléant

**Délibération**

### **13 – Désignation des représentants au CNAS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :  
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 1 délégué titulaire appelé à siéger au sein du C.N.A.S.

Vu la candidature de :

- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée titulaire (élus)

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 1 déléguée titulaire appelée à siéger au sein du C.N.A.S.

Désigne donc par 15 voix pour,

- Madame Danièle DELMOTTE, déléguée titulaire (élus)
- *Monsieur Michaël BARÉ, délégué agents.*

**Délibération**

### **14 – Désignation des représentants à l'association « La Clé des Champs ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.21 :  
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires appelés à siéger au sein de l'Association « La Clé des Champs ».

Vu les candidatures de :

- Madame Maryline DA SILVA, déléguée titulaire
- Monsieur Damien LABRE, délégué titulaire
- Monsieur Gaëtan MELON, délégué titulaire

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal procède à main levée, à la désignation de 3 délégués titulaires appelés à siéger au sein de l'Association « La Clé des Champs »

Désigne donc par 15 voix pour,

- Madame Maryline DA SILVA, déléguée titulaire
- Monsieur Damien LABRE, délégué titulaire
- Monsieur Gaëtan MELON, délégué titulaire

**Délibération**

### **15 – Désignation d'un correspondant « Défense ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil du détail des missions du correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour :

- De désigner Monsieur Thomas PICANDET correspondant défense.

**Délibération**

## **16 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.**

Le conseil est chargé de dresser une liste de 24 contribuables qui sera soumise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Celui-ci fera alors son choix pour désigner parmi eux les 6 Commissaires Titulaires et le 6 Commissaires suppléants qui constitueront la nouvelle commission des impôts directs (C.C.I.D.) avec comme président le Maire ou l'Adjoint délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour de proposer les contribuables suivants :

### **Liste des Contribuables « Commissaires titulaires et suppléants »**

Jean-Marc SAUTERAU	Titulaire	26/11/1966	Les Beaudonnets 63700 BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT
Margaux PIQUELLE	Titulaire	13/07/1998	27 rue des Forges 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
René POUILLE	Titulaire	13/08/1949	13 avenue de la Combraille 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Danièle DELMOTTE	Titulaire	28/11/1955	8 Les Pommières 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Denis BICHARD	Titulaire	10/01/1972	7 rue du Boulval 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Martine CONSTANT	Titulaire	30/01/1955	HLM Le Landy bat A n°8 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Jean-Jacques BEAUMONT	Titulaire	07/06/1958	1 Montingeat 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Michel FLORENTINO	Titulaire	10/08/1963	5 rue du Landis 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Christelle CHAMPOMMIER	Titulaire	03/04/1970	13 rue du Landis 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Emilie BOUSCAVERT	Titulaire	18/02/1976	3 rue des Potiers 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Maryline DA SILVA	Titulaire	11/12/1984	19 rue des Forges 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Damien LABRE	Titulaire	20/11/1985	27 rue des Forges 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Céline DUREL	Suppléante	16/11/1995	1 rue du Pouchérol 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Gaëtan MÉLON	Suppléant	23/12/1992	10 village des Granges 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Thomas PICANDET	Suppléant	14/01/1990	4 rue du Landis 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Rahma KÉBLI	Suppléante	31/03/1961	10 rue de la Halle 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Valérie ROOSE	Suppléante	23/02/1981	16 rue de la Chapelle 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Eliane VIALON	Suppléante	01/08/1948	1 chez Donveau 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Claudette CHAMPOMMIER	Suppléante	28/05/1961	10 avenue de la Combraille 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Rémy SCHMIDT	Suppléant	01/08/1960	4 bis rue du Prieuré, app 10 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Anthony DUMAS	Suppléant	22/02/1991	21 rue des Forges 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Annie BIGEREL	Suppléant	21/03/1961	18 avenue de la Combraille 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Angeline DELANGLE	Suppléante	15/01/1993	4 rue du Landis 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Dominique SOL	Suppléante	07/09/1957	2 place du Pouchérol 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Michaël CIEPLIK	Suppléant	08/05/1991	1 rue du Pouchérol 63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Délibération

### **17 – Désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne par 15 voix pour, deux titulaires et deux suppléants :

1 / Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, en qualité de membre titulaire.

2 / Madame Margaux PIQUELLE, en qualité de membre titulaire.

1 / Monsieur René POUILLE, en qualité de membre suppléant.

2 / Madame Danièle DELMOTTE, en qualité de membre suppléant.

## Délibération

### **18 – Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne par 15 voix pour :

-Monsieur Jean-Marc SAUTERAU en qualité de représentant de la commune au sein de la CLECT de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

## Délibération

### **19 – Désignation des représentants au Centre Intercommunal d'Action Sociale.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne par 15 voix pour :

-Madame Emilie BOUSCAVERT

-Madame Céline DUREL

Membres du CIAS de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy.

## Délibération

## **INFORMATIONS**

\*L'Assemblée Générale du Comité de Jumelage est prévue le 22 mai 2026 à 18 heures, salle des associations.

\*L'Assemblée Générale de l'association La Clé des Champs est prévue le 21 avril 2026 à 18 heures à PIONSAT, salle du Puy-de-Dôme.

\*Le prochain Conseil d'Administration de l'EHPAD Jean-Paul TOUCAS est programmé le 21 avril 2026.

\*Pays de Saint-Eloy : recherche de terrains cultivables, d'agriculteurs solidaires et de volontaires pour le projet de « récoltes solidaires » de pommes de terre à destination des associations caritatives.

\*Compagnie de gendarmerie de RIOM : invitation à la cérémonie militaire d'inspection qui se déroulera à partir de 09 heures le 31 mars 2026.

\*Pizzeria « Le Dauphin » : la commune est sollicitée concernant une future demande de pose d'un panneau le long de la RD 2144. Jean-Marc SAUTERAU et Denis BICHARD vont déterminer l'endroit le plus approprié.

\*Prochain Conseil Municipal : le jeudi 23 avril 2026 à 20 heures.